



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Décembre 2024

Délibération n° 90-2024

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 29

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Thierry JOSSE, Ulrich SCHLUMBERGER à Claire PITETTE, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Thérèse FICHET

Date de la convocation : Jeudi 06 décembre 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

MODIFICATION DU REGLEMENT DES CIMETIERES

Exposé des motifs :

En 2010, La Ville a adopté le règlement des cimetières actuellement en vigueur.

Depuis, les évolutions de la législation funéraire et les nouvelles pratiques et modes d'inhumation rendent nécessaires une nouvelle rédaction de ce règlement. Ainsi, le règlement ci-annexé permet d'adapter le règlement général des cimetières de la Ville pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique et le déroulement des funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence dans l'enceinte des cimetières.

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil Municipal de modifier le règlement des cimetières ci-annexé.

Délibération :

Vu le Code général des Collectivités

Vu le Code civil, et notamment ses articles 78 et suivants ;

Vu le règlement ci-annexé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la modification du règlement des cimetières

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 12/12/2024,
par M^{me} VAGNER Marie-Lyne, Maire

